PV réunion #20 le 26 janvier 2025

Comité de pilotage du Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC)

Membres	Rôle	GT	
Le Goff Guillaume	Coordinateur POLLEC		Présent
Luc Della Faille	Echevin de l'énergie et de l'environnement		Présent
Lacroix Marie	Citoyenne	GT1C, 4	Présente
Nobels Marc-Antoine	Entreprise	GT3,6	Présent
Christian Leroy	Citoyen	GT6	Présent
Jean De Greef	Citoyen		Présent
Luc Mertens	Citoyen	GT5,6	Présent
Nadine Leblanc	Citoyen	GT1C, GT6 et CCATM	Excusée
Etienne Della Faille	Citoyen	GT3, 5	Excusé
Philippe Janssens	Citoyen	GT6	Excusé
Francois Xavier de Changy	Citoyen		Excusé
Pierre Vandermosten	Citoyen	GT3, 6	Excusé
Claude Cuvelier	Citoyen	GT3, 6	Excusé
Philippe Degavre	Citoyen	GT1C	Excusé
Xavier Lacroix	Citoyen	GT1G, 2, 6	Excusé

Ordre du jour

1. **Avancées sur le projet de biométhanisation**
2. **Avancées sur le projet de charte d'urbanisme**
3. **Avancées sur le projet E-Lumin**
4. **Présentation du projet de végétalisation de la place de Dion**
5. **Présentation du projet pure cities: analyseurs d'air**
6. **Communication sur Chaumont Climat**
    a. **Organisation de conférences**
    b. **Maisons exemplaires**
    c. **Stand Coquelicot**

1. Avancées sur le projet de biométhanisation

Lors du COPIL précédent, il avait été expliqué qu'un terrain de 3Ha minimum était nécessaire pour l'implantation d'une unité de biométhanisation. Concernant les terrains communaux qui répondent à cette caractéristique, seules les réserves naturelles correspondaient à cette description. Il sera donc impossible de réaliser ce projet sur un terrain communal. De son côté, Nadine Leblanc a eu une réunion avec Laurent Debefve du service urbanisme afin d'identifier les terrains privés pouvant potentiellement accueillir une unité de biométhanisation.

Des contacts seront pris avec les propriétaires et les exploitants par Nadine Leblanc, afin de voir ce qui serait éventuellement possible avec eux concernant ce projet.

---

2. Avancées sur le projet de charte d'urbanisme

Le 25 mars dernier, une réunion a eu lieu entre des membres du COPIL (Marc Antoine Nobels, Xavier Lacroix et Nadine Leblanc) et de la CCATM, afin de discuter de la façon de mettre en place une charte d'urbanisme pour la commune de Chaumont Gistoux.

Pour rappel, la charte d'urbanisme est un document destiné aux porteurs de projets urbanistiques (entrepreneurs, architectes, particuliers) qui définit des principes et des orientations en matière d'aménagement du territoire et de construction dans une commune. Le travail de Chaumont-climat serait donc d'y intégrer des dimensions climatiques, énergétiques et de biodiversité. En effet, concernant le PAEDC, il a été rappelé lors de la réunion, que 80 millions d'euros d'investissements seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, dont 90 % à la charge des citoyens et des entreprises, et 10 % pour la commune. Cela montre bien l'importance de créer un guide communal d'urbanisme pour notre commune, afin que les futures constructions/rénovations soient le plus possible respectueuses de l'environnement et du climat.

Lors de cette réunion, il a été discuté de la force légale de ce document. Ce n'est pas un document contraignant pour le porteur de projet. Il lui servira par contre à bien comprendre ce que la commune désire en termes d'urbanisme et d'environnement.

Un autre point de la discussion a concerné l'élaboration d'un outil d'évaluation des projets urbanistiques à partir de la charte d'urbanisme. Celui-ci permettrait d'objectiver l'analyse des projets par la CCATM et le service urbanisme. Lors de la réunion plusieurs propositions ont été faites pour développer cet outil, notamment celle de distinguer rénovation et construction, d'intégrer la mixité des projets, de prendre en compte le label PEB et de différencier les besoins énergétiques de la production d'énergie. D'autres éléments, comme la gestion de l'eau (en prenant exemple sur la Flandre) et les nuisances sonores liées aux pompes à chaleur air/eau, mériteraient également d'être intégrés dans l'évaluation. Le cadre européen impose par ailleurs que toute nouvelle construction soit conforme aux standards NZEB dès mai 2026. L'outil GRO (https://gro-tool.be/?lang=fr) a également été mentionné comme une source d'inspiration possible.

Il a été suggéré de profiter de ce document pour définir un esprit propre à chaque village et d'établir des recommandations adaptées à leurs spécificités, en s'appuyant sur des objectifs précis.

L'objectif est de finaliser une première version d'un guide communal d'urbanisme pour la commune de Chaumont-Gistoux d'ici le changement de CCATM. Pour cela 2 réunions sont déjà prévues : le 3/4/2025 et le 22/5/2025.

3. Avancées sur le projet E-Lumin

Afin de finaliser la phase 2, une réunion citoyenne a été organisée à Bonlez le 12 février dernier afin d'entendre les demandes des citoyens. Le fait que 35 personnes étaient attendues et que 65 soient finalement venues, montre bien l'importance de ce sujet pour les citoyens. La présentation effectuée par le coordinateur POLLEC a résumé dans un premier temps les objectifs et l'historique du projet E-Lumin, puis dans un second temps une analyse rue par rue a été faite avec les citoyens. De plus, deux experts étaient présents : Nicolas Faveresse (Directeur Brabant Wallon d'Ores) pour répondre aux questions techniques, et Bernard Legros de Natagora pour répondre aux questions concernant l'impact de la lumière sur la biodiversité.

Concernant le bilan de cette réunion, au début certains participants étaient favorables au projet E-Lumin, tandis que d'autres y étaient hostiles. Les explications et les discussions ont permis que chacun comprenne les autres points de vue et que le projet puisse avancer. Au final ce sont 18 demandes de réinstallation de luminaires qui ont été formulées. Après analyse des agents POLLEC et énergie, 7 luminaires seront proposés au replacement. Cette proposition doit encore être validée par le Collège.

Il est à noter que les experts ont apporté une valeur ajoutée significative aux discussions. Ils seront donc réinvités pour les prochaines réunions citoyennes du projet E-Lumin.

Pour les prochaines phases, afin d'éviter au maximum les plaintes des citoyens suite à la suppression de luminaires, le protocole sera le suivant :

- Ores envoie la liste des luminaires concernés.
- Analyse des luminaires à garder/supprimer par POLLEC.
- Étude terrain réalisée par la CCATM.
- Mise en place d'une période d'essai (incluant un hiver) avec extinction des luminaires ciblés, après une réunion citoyenne préalable pour avertir les citoyens et leur donner les clés des différentes raisons de la démarche (réduction énergétique, coûts d'entretien, trame noire, sécurité…).

- Organisation d'une consultation citoyenne pour voter sur le maintien ou la suppression des luminaires. La forme que prendra cette consultation citoyenne (papier ou en présentiel) n'a pas encore été décidée.

Une réunion avec Ores a également eu lieu le 25 mars 2025 afin de discuter du planning des prochaines phases. La phase 3 (350 luminaires) a déjà été analysée par la CCATM, la phase suivante sera donc la mise en place d'une période d'essai hivernale. Si tout se passe bien la phase 3 devrai être finalisée en décembre 2026. De même, en suivant le protocole établi pour la phase 3, les phases 4 et 5 concernant chacune 500 luminaires, devraient être finalisées pour décembre 2029. En effet, après le 31/12/2029, nous ne bénéficieront plus des primes pour le remplacement des luminaires. Cependant, Luc Mertens a mentionné qu'une prolongation de ces primes à 2032 avait été envisagée lors de la mandature précédente, vu le retard prit pour les premières phases. Guillaume Le Goff va contacter Nicolas Favresse (directeur Brabant Wallon d'ORES) pour en savoir plus.

4. Projet de végétalisation de la place de Dion

Pour un projet de végétalisation de la place communale de Dion le Val dans un contexte d'adaptation au réchauffement climatique, la commune de Chaumont-Gistoux a obtenu un financement de 107 000€ de la part de la Région wallonne.

Ce projet consistera en la création d'aménagements pour gérer les problèmes de ruissellement et d'inondation sur la place. En effet, en cas de fortes pluies de grandes quantités d'eau peuvent arriver sur la place par la rue du Sartau. Il est également prévu des aménagements pour la biodiversité (haies, fruitiers), pour les riverains (bulles à verre/vêtements), pour la convivialité (banc, espaces de jeux…), pour l'accessibilité (parking, vélos, voitures, accès PMR…).

Pour l'instant, une étude hydrologique est en cours afin de déterminer quels aménagements sont nécessaires afin de gérer les problèmes liés à la pluie. Une fois le rapport reçu et les aménagements anti ruissellement/inondation déterminés, un atelier coopératif sera organisé le 16/4/2025 entre des représentants des habitants de Dion-le Val (vivre au Val, vivre au Val verdoyant, la fabrique d'église), M. Dereys (propriétaire de la deuxième moitié de la place), et des services de l'administration (POLLEC, Environnements, Espaces verts) afin de développer un projet qui plaise aux habitants et qui sera facile d'entretien pour le service des espaces verts. Une fois le projet finalisé et validé par le Collège il sera soumis à L'AWaP (Agence Wallonne du Patrimoine) car la place est classée, et à la Région wallonne. Une fois validé par ces deux instances, nous

pourrons alors nous mettre à la recherche d'entrepreneurs pour la mise en place des aménagements.

---

5. Projet Pure Cities – Analyseurs d'air

Dans le cadre du projet Pure Cities mené par la société airscan (airscan.org/purecities) et financé par Belfius, la commune de Chaumont Gistoux a pu installer gratuitement 3 analyseurs d'air qui enregistreront, toutes les 10 minutes pendant 1 an, les concentrations en dioxyde d'azote (NO2) et en particules fines 2.5 microns et 10 microns (PM2.5 et PM10). Ces polluants sont majoritairement issus du chauffage et des moteurs thermiques. Les 3 analyseurs ont été placés dans les rues suivantes :

- Chaussée de Huy : zone de forte circulation.Rue Jérôme Noël : quartier résidentiel avec proximité d'une carrière.
- Rue de Chaumont : secteur avec peu d'activité qui servira de contrôle.

Les données ainsi récoltées seront communiquées en temps réel via le site internet et la page Facebook de la Commune et permettront d'appuyer nos différentes actions vers les citoyens et d'ancrer la réalité de la pollution de l'air et du dérèglement climatique avec des données locales.

6. Communication sur Chaumont Climat

Afin de communiquer les actions et résultats de Chaumont-Climat auprès des citoyens, il est prévu d'organiser plusieurs évènements

6.1 Les apéros où ça papote climat

Un cycle d'évènements informatifs en lien avec les crises climatiques et de biodiversité va être organisé en 2026. L'idée est de proposer au moins un évènement convivial (il y aura de la nourriture et des boissons locales) par saison, sous quelque forme que ce soit (conférence, ciné débat, spectacle, atelier pratique ...).

Le premier évènement aura lieu le **mardi 22 avril** (notez bien la date dans vos agenda) à 20H dans la salle des mariages. Il s'agira d'une conférence intitulée « climat, une vérité qui éclaire ». Une conférence qui synthétisera les derniers rapports du GIEC de manière vulgarisée. Elle sera animée par Cathy & Paul Jaumain-Lecloux. Après ce premier évènement plutôt théorique, nous voulions axer le deuxième évènement sur la pratique. C'est pourquoi nous avons contacté plusieurs associations qui proposent des ateliers « empreintes carbones » (NEO et NEA, atelier 2T, ma vie bas carbone).

Pour les autres évènements de l'année, toute suggestion est bienvenue (ciné débat, spectacle pour enfant/famille, conférence…)

6.2 Maisons exemplaires

Après 2 publications Facebook, aucun volontaire ne s'est proposé pour faire visiter sa maison. La piste de Christian Leroy (Pailletech.be) a permis d'avoir un contact en la personne de Adrien Couplet pour faire visiter une nouvelle maison.

Guillaume Le Goff a contacté d'anciens propriétaires (Philippe Detry, Noémie Gevers et Jérôme Sadoun) pour savoir s'ils voulaient faire visiter leur maison ou s'ils connaissaient d'autres personnes susceptibles de le faire également. Il va également demander à Philippe Detry, s'il est possible de faire visiter le relais des ingénieurs lors de cet évènement.

Si un membre du Copil veut faire visiter sa maison dans le cadre des maisons exemplaires, il est libre de contacter le coordinateur POLLEC.

6.3 Stand Chaumont Climat aux Coquelicots

Pour les Coquelicots, qui auront lieu le dimanche 15 juin prochain, il a été décidé de faire un stand Chaumont-Climat afin d'y présenter les différents aspects de nos actions : énergie, mobilité, environnement… Marie Lacroix a également suggéré d'ajouter une activité ludique au stand (jeu de société, jeu grandeur nature, jeu concours, vélo smoothie, activité bricolage sur le thème de l'énergie…), le gagnant pourrait gagner une discussion personnalisée avec truc et astuces zéro déchets. Guillaume Le Goff va se renseigner pour fabriquer un vélo smoothie. Les suggestions d'activité et les volontaires pour aider à tenir le stand sont les bienvenus.

7. Prochaine réunion du COPIL

Séance # 21	Mercredi 28 mai 2025 de 19h45 à 22h00
Séance # 22	Mercredi 30 juillet 2025 de 19h45 à 22h00

Lieu des prochaines séances : à la salle des mariages, Rue Colleau 2 à Gistoux.

Proposition d'Ordre du jour : ultérieurement (suggestions bienvenues)